



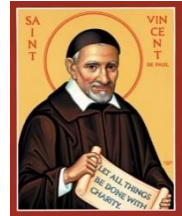
École Saint-Vincent De Paul

9 bis, rue du Séminaire - 13200 ARLES

Tél. 04 90 96 04 28

e.saintvincent-arles@wanadoo.fr

<http://www.ecolesaintvincentdepaul-arles.fr>



Contrat de Scolarisation

Année scolaire 2020 - 2021

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières entre l'école Saint Vincent de Paul et les parents ou tuteurs de l'enfant scolarisé.

Nom / Prénom de l'enfant : _____ / _____

Monsieur et/ou Madame : _____ parent(s) ou tuteur(s) de l'enfant,

Domiciliés : _____

1. – Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Saint Vincent de Paul (dont une copie est annexée au présent contrat) et l'accepte(nt) sans réserve pour l'année 2020/2021.

Le non-respect du règlement intérieur constitue un motif grave et suffisant de rupture de contrat.

2. – Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement financier 2020/2021 (circulaire jointe) et s'engage(nt) à s'acquitter auprès de l'OGEC Saint Vincent de Paul (organisme de gestion de l'école) du montant global de la contribution familiale, des frais d'activités pédagogiques ainsi que du montant des repas pris à l'école.

Le non-respect de ces conditions financières constitue un motif grave et suffisant de rupture de contrat.

Fait à _____, le _____ 2020

Signatures **des** parents (ou tuteurs) précédées de la mention manuscrite :
« **Bon pour acceptation sans réserve des termes du contrat de scolarisation signé ce jour** ».